



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Discours d'ouverture à l'occasion du séminaire "Binding Force: Institutional Dialogue Between the European Court of Human Rights and The Committee of Ministers Under Article 46 of the European Convention on Human Rights"

Discours de Síofra O'Leary

Strasbourg, le 23 mars 2023

Mesdames et messieurs les juges,
Mesdames et messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et messieurs, chers collègues,

Je suis très heureuse de vous accueillir à la Cour européenne des droits de l'homme pour cette journée de séminaire qui porte sur un sujet central pour l'effectivité de la protection des droits de l'homme en Europe et du système conventionnel : à savoir l'exécution des arrêts et décisions de la Cour.

Je souhaite ainsi naturellement commencer par adresser mes remerciements aux intervenants, qui, par leurs contributions, vont conjuguer les perspectives pour donner une vision aussi exacte que complète de l'exécution des arrêts et décisions de la Cour par les États membres du Conseil de l'Europe.

Ce matin, la première session permettra au Juge Bošnjak, vice-Président de la Cour, de donner une vue globale de l'utilisation de l'article 46 de la Convention dans la jurisprudence de la Cour. Ce panorama sera complété par le professeur Stiansen qui présentera le respect par les États membres des indications données par la Cour au titre de l'article 46. En clôture de cette première session, Monsieur Campos, greffier adjoint de la Cour, reviendra sur les enseignements à tirer de la mise en œuvre de la stratégie à impact.

Lors de la session de cet après-midi, le Juge Gnatovskyy parlera de la nouvelle procédure nationale faisant suite aux arrêts définitifs de la Cour, prenant le cas de l'Ukraine en exemple. Madame Bryanston-Cross explorera les modalités d'échange et de dialogue qui existent entre le Comité des ministres et la Cour, tandis que Madame Lyngdorf donnera la vision gouvernementale du pays qui préside actuellement le Conseil de l'Europe sur ces échanges. Enfin, Madame Ovey, ancienne de la Cour et un point de contact précieux pour nous, précisera la question de l'exécution des jugements pris contre la Fédération de Russie.

Cette riche journée d'étude sera conclue par Monsieur Poiriel, directeur des droits de l'homme à la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, ainsi que par Madame Tsirli, greffière de la Cour.

Mesdames, et Messieurs, nous avons choisi d'intituler notre séminaire « *Binding force* » et je crois que ce titre a tout son sens. En effet, rappelons-nous qu'aujourd'hui plus que jamais, la Convention représente le dispositif supranational le plus avancé au monde en matière de protection des droits de l'homme. Elle offre aux particuliers le droit de porter une affaire devant une cour internationale.

De leur côté, les États membres assument l'obligation de protéger avec effectivité les droits et libertés consacrés par la Convention, en acceptant le contrôle international effectué par la Cour, tout en respectant l'autorité, l'indépendance et l'autonomie de celle-ci en tant qu'organe judiciaire international, de même que le caractère juridiquement contraignant des arrêts et décisions qu'elle rend.

Or, force est de constater que les déficiences dans l'exécution et le respect des arrêts et décisions de la Cour compromettent l'effectivité du système de la Convention et du rôle de la Convention en tant qu'instrument de protection de l'ordre public européen dans le domaine des droits de l'homme.

Nous avons donc besoin de ce dialogue constant entre la Cour et le comité des ministres, pour que cette « *binding force* » garde toute son effectivité.

I should therefore like to thank the Icelandic Presidency, which has taken the lead in organising today's seminar, affording us the chance to drill down on this fundamental issue of the execution of the Court's judgments and decisions. I want also to welcome the fresh impetus which the Icelandic and previous Irish Presidency have given to our institutions in the run-up to the Reykjavik summit in May.

Ladies and gentlemen, dear colleagues, the gaps in execution of the Court's judgments and decisions are untenable – not only in terms of the principles of subsidiarity and shared responsibility, but also from the vantage point of a court endeavouring to respond with sufficient alacrity to the novel and difficult questions put before it.

This is a concern to which we must be particularly alive at this crucial juncture in our post-war history, with the eyes of many States – especially those striving to achieve a genuine, pluralist democracy – fixed on Europe. The health of the international rules-based order depends on the example that our European States set, and on the real importance we attribute to our common values through our deeds, and not simply through solemn utterances.

May today's event and the melting-pot of viewpoints and experiences it brings together mark yet another milestone on the road to a much improved even exemplary execution record – proof positive of Europe's proud commitment to the values enshrined in the Convention.

I wish you an excellent seminar.